

Décision concernant la dix-septième question à l'ordre du jour: La crise mondiale des réfugiés et ses conséquences sur le marché du travail

Après sa discussion approfondie sur la crise mondiale des réfugiés et ses conséquences sur le marché du travail, le Conseil d'administration a décidé que l'ordre du jour de sa 326^e session (mars 2016) devrait comporter soit:

a) une séance de la Section de haut niveau pour débattre d'une réponse de l'OIT à la crise mondiale des réfugiés et examiner les questions de migration de main-d'œuvre y afférentes, à laquelle pourraient être invités des représentants d'autres organisations concernées; soit

b) une discussion sur le résultat stratégique n° 9 pour le biennium 2016-17 sur la promotion de politiques équitables et efficaces en matière de migration de main-d'œuvre et sur les répercussions pour l'OIT des questions relatives aux réfugiés.

La décision définitive serait prise par le groupe de sélection lorsqu'il arrêterait l'ordre du jour de la 326^e session du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a également décidé que, dans le contexte de la discussion présentée plus haut, les débats de sa 326^e session porteraient aussi sur les moyens par lesquels l'OIT peut renforcer ses activités de coopération pour le développement dans les pays d'origine des réfugiés et des migrants économiques.

(Document GB.325/INS/17, décision rédigée sur la base des discussions du Conseil d'administration.)